

Démarche	: 46 - Demande place examen pratique B permis conduire candidat libre (sans auto-école, résidents du Lot uniquement)
Organisme	: Unité Education Sécurité Routières et Défense

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Faire la demande pour obtenir une place d'examen pour la conduite (catégorie B = voiture) pour les résidents du Lot uniquement

Habitez-vous dans le Lot (46) ?

Seuls les résidents du Lot peuvent obtenir une place d'examen pratique B dans le Lot en candidat libre.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je n'habite pas dans le Lot, je comprends que ma démarche ne peut pas aboutir et que je dois m'adresser au bureau éducation routière de mon département. Ne cliquer pas sur déposer le dossier mais fermer cette page.

Le BER (bureau éducation routière) est en charge des examens du permis de conduire pour un département en particulier. Il est généralement situé dans les DDT (direction départementale des territoires) ou en préfecture. Vous pouvez trouver les coordonnées sur Internet.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fournir un justificatif de domicile à votre nom dans le Lot récent

Très important : je vais lire les informations liées aux candidats libres sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825/personnalisation/resultat?lang=&quest=>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

46 - Demande place examen pratique B permis conduire candidat libre (sans auto-école, résident)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir votre AIPC (attestation d'inscription au permis de conduire) téléchargé depuis www.ants.gouv.fr lors de votre inscription

Date de réussite au code de la route (elle doit avoir - 5 ans)

J'atteste sur l'honneur ne pas être inscrit.e en auto-école et réaliser mon formation en candidat libre

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir le permis de conduire de votre accompagnateur

Obligations de l'accompagnateur

L'apprenti conducteur doit être sous la surveillance constante et directe d'un accompagnateur durant son apprentissage de la conduite.

L'accompagnateur doit remplir les conditions suivantes :

Avoir le permis B depuis au moins 5 ans

Ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire

Ne pas être rémunéré pour cette tâche

Signer la charte de l'accompagnateur

Veiller à ce que l'apprenti conducteur respecte les règles de sécurité, en particulier les limitations de vitesse

Je dispose d'un véhicule d'apprentissage conforme à :

Le véhicule doit être assuré.

Le véhicule doit être signalé avec la mention Apprentissage par une inscription placée à l'avant et à l'arrière du véhicule, ou par un panneau placé sur le toit.

Le panneau doit être perpendiculaire à l'axe longitudinal du véhicule.

Les dimensions du panneau doivent être d'au moins de 40 x 12 cm sans dépasser 50 x 15 cm.

Toute autre indication, notamment publicitaire, est interdite.

Le véhicule doit avoir les équipements suivants :

Pour l'apprenti conducteur : rétroviseur intérieur + rétroviseur latéral extérieur gauche + rétroviseur latéral extérieur droit

Pour l'accompagnateur : rétroviseur intérieur + rétroviseur ou dispositif de rétrocision équivalent latéral extérieur droit + dispositifs de double commande

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir le contrat de location de la voiture d'apprentissage

Je m'engage à respecter les règles de circulation ci-dessous :

L'apprenti conducteur doit respecter les règles suivantes :

Conduire uniquement en France

Ne pas conduire sur autoroute avant de connaître suffisamment les règles de circulation et de sécurité routière.

46 - Demande place examen pratique B permis conduire candidat libre (sans auto-école, résident)
L'apprenti conducteur doit être apte à conduire à la vitesse maximale autorisée sans gêner ou surprendre les autres usagers.

Ne pas conduire dans les zones interdites à l'apprentissage de la conduite. Se Renseigner auprès de la mairie pour les connaître.

Avoir à bord du véhicule le livret d'apprentissage et l'attestation d'inscription au permis de conduire (à présenter en cas de contrôle routier).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'aimerais obtenir une date d'examen vers quelle période ?

exemple : la dernière semaine du mois de novembre

Quel est votre adresse mail ?

Je sais que je dois m'inscrire sur RdvPermis pour l'examen du permis de conduire

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/inscription-et-formation/reserver-en-ligne-sa-place-pour-le>

Cochez la mention applicable

Oui

Non